

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



4 DECEMBRE 2018

N° 14

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

S **MMAIRE**

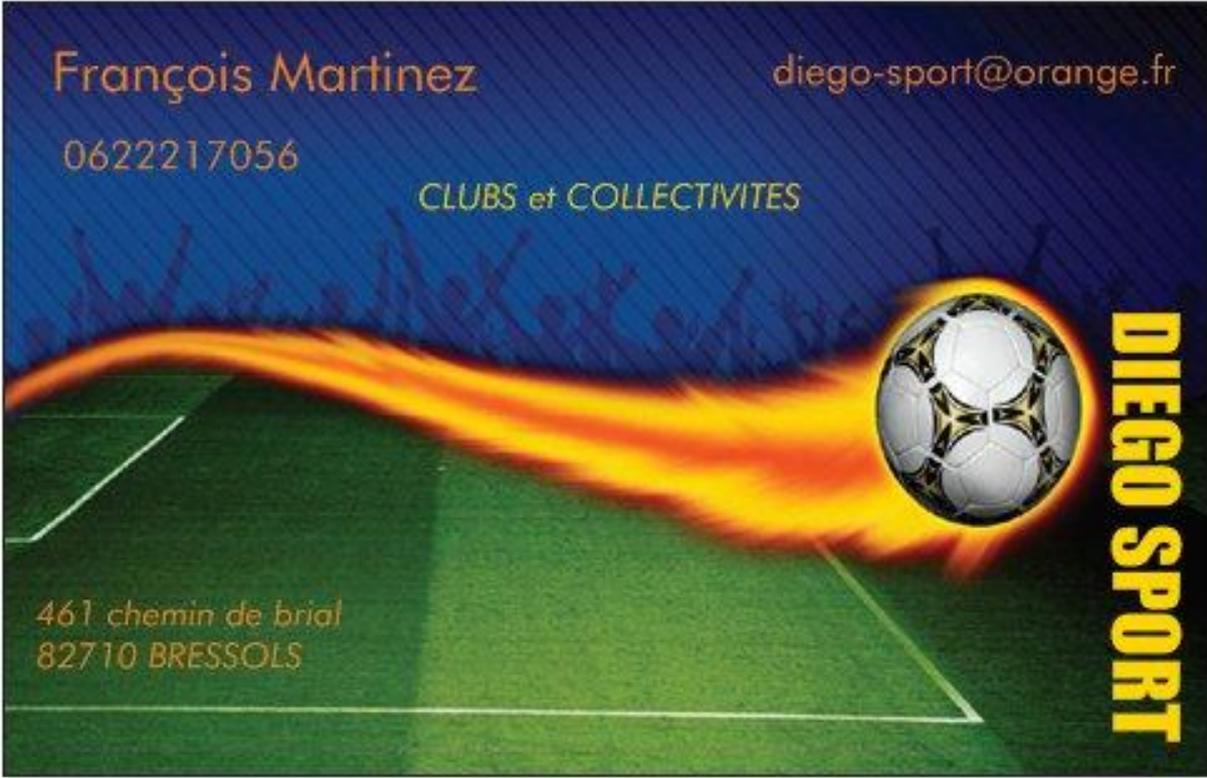


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 48,
- Sportivité semaine 48,
- Arbitrage,
- Trésorerie,
- Coupe de la Haute-Garonne
Henri Crespin,
- Litiges,
- Classement Coupe Auguste
Delaune,
- Classements Coupe Occitane,
- Calendrier semaines 50 et 51.

SAISON 2018 - 2019

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 3 Décembre 2018.

Présents : Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Comme nous vous l'avons annoncé à notre dernière Assemblée, les licences se feront directement par les clubs sur le site pour les renouvellements, conformément au document que nous vous avons donné à cette Assemblée.

Pour les nouvelles licences, pas de changement, même procédure que les années précédentes.

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ① www.fsgt31.fr,
- ② Football à 11,
- ③ Actualités,
- ④ Demande de licence.

❸ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

④ TARIFS

☞ Tarifs des licences :

Adulte avec assurance : **38.00 €**

Jeune avec assurance (né de 2001 à 2005) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet = demande de licence + carton blanc et photocopie de la pièce d'identité (pour une nouvelle licence) + chèque.

Pour les demandes que vous faites vous-même, elles ne seront prises en compte qu'une fois le chèque reçu.

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que le lundi et le mardi après-midi, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.

☞ Tarifs d'arbitrage à **régler impérativement avant** le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **36 €**

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

 **Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

⑥ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre)**, sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

③ CONTROLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

⑨ QUALIFICATIONS

Pour toute compétition, **les joueurs doivent être qualifiés à la date du match.** Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il faut 7 jours pleins pour la qualification d'un nouveau joueur ou un muté, et 24h00 pour un renouvellement, il est impératif que les clubs **déposent les licences dans les temps**, faute de quoi, leurs joueurs ne seront pas en règle pour participer à leurs rencontres, ce qui se traduira par des matchs perdus par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité, ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

①① CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

①① RESPECT COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission, en particulier lorsque l'équipe se « déplace » sur le terrain de son adversaire. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club visiteur** doit jouer avec l'une des deux couleurs qu'il a **déclarées** auprès de la commission, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

Lorsque le Club visiteur est en conformité avec le règlement, c'est-à-dire qu'il joue avec l'une des deux couleurs qu'il a déclarées auprès de la commission, le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

❶❷ **SANCTIONS**

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Jean-Claude LECRU à la Commission.

❶❸ **RAPPORT DES JOUEURS**

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

❶❹ **PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

① ⑤ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

① ⑥ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le **lundi suivant** la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

① ⑦ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande réglementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, avant midi.

① ⑧ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Dès **pénalités** sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

INFORMATIONS LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :



MODIFICATION DES CARTONS LICENCES :

C'EST LA **CARTE DE GAUCHE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « *EXEMPLAIRE ADHERENT* » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :

AGATE FC : manque mutation ou autorisation pour le joueur ELLAONDO Paulin.

AGATE FC : manque photocopie pièce identité du joueur NZE EDOU Childeric.



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

LES SHADOCKS DE SEILH : jusqu'au 18/12 (1 joueur),

AS MATRA : jusqu'au 18/12 (2 joueurs),

O.MECAHERS : jusqu'au 18/12 (3 joueurs),

PASPORT : jusqu'au 18/12 (2 joueurs),

FA ROQUES : jusqu'au 18/12 (5 joueurs),

AJ ST EXUPERY : jusqu'au 18/12 (1 joueur),

SHAKHTAR TOLOSA : jusqu'au 11/12 (1 joueur),



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

FC FONBO : à partir 04/12 (1 joueur),

MECAPROTEC FC : à partir 04/12 (1 joueur),

SHAKHTAR TOLOSA : à partir 04/12 (1 joueur),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

AC2L : jusqu'au 24/12 (1 joueur).

USEMA COLOMIERS : jusqu'au 11/12 (1 joueur),

FC FONBO : jusqu'au 08/01 (1 joueur),

AGATE FC : jusqu'au 18/12 (6 joueurs) et jusqu'au 08/01 (2 joueurs),

LES VIEILLES CANAILLES : jusqu'au 18/12 (1 joueur),

FC POTO : jusqu'au 24/12 (3 joueurs),

AS ST LOUP CAMMAS : jusqu'au 08/01 (1 joueur),

SOPRA STERIA FOOT : jusqu'au 18/12 (3 joueurs) et jusqu'au 08/01 (5 joueurs),

ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 08/01 (2 joueurs),

TOULOUSE SA : jusqu'au 08/01 (1 joueur),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

AC2L : à partir 13/11 (15 joueurs),

ASCA : à partir 06/11 (1 joueur),

US AERO FOOT : à partir 20/11 (1 joueur),

ALTRAN FOOT : à partir 20/11 (2 joueurs) et à partir du 04/12 (1 joueur),

USEMA COLOMIERS : à partir du 30/10 (4 joueurs),

AGATE FC : à partir du 20/11 (2 joueurs),
LES FOOT FURIEUX: à partir 06/11 (2 joueurs),
LES SHADOCKS DE SEILH : à partir du 30/10 (6 joueurs),
LES VIEILLES CANAILLES : à partir du 20/11 (1 joueur),
AS MATRA : à partir 20/11 (1 joueur),
NEW TEAM : à partir du 13/11 (1 joueur),
FA ROQUES : à partir du 04/12 (1 joueur),
SB SPORT : à partir du 04/12 (2 joueurs),
SHAKHTAR TOLOSA: à partir 04/12 (29 joueurs),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

US AERO FOOT : jusqu'au 11/12 (1 joueur),
O.MECAHERS : jusqu'au 18/12 (1 joueur),
NEW TEAM : jusqu'au 11/12 (1 joueur),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES: (disqualification)

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

IO TEAM : à partir 20/11 (02 joueurs),

RESULTATS

SEMAINE 48 DU 26/11/18 AU 30/11/18

Division : Excellence – Journée 5 aller

ATHLETICO TOLOSA B	4	-	1	AJ SAINT EXUPERY	
USEMA COLOMIERS	8	-	2	FC POTO	
MECAPROTEC FC	3	-	3	FOOT FURIEUX	
SHADOCKS SEILH	6	-	2	ASEAT	

Exempt: PASPORT

Division : Promotion Excellence – Journée 5 aller

ALTRAN FOOT	6	-	1	FA ROQUES	
O. TOULOUSE	3	-	2	ASC CNES	
ATHLETICO TOLOSA A	1	-	1	SHAKHTAR TOLOSA	
AS SAINT LOUP CAMMAS	2	-	0	MISTRAL P.L.	

Exempt: FONBO FC

Division : Honneur – Journée 5 aller

FORZA VIOLA FC	2	-	2	ASCA	
DYNAMO FC	2	-	1	IO TEAM	
AS MATRA	0	-	5	TOULOUSE SA	
SB SPORT FC	0	-	2	NEW TEAM	

Exempt: LES VIEILLES CANAILLES

Division : Promotion Honneur – Journée 5 aller

ATHLETICO TOLOSA C	2	-	4	USA FOOT	
TOLOSA FOOT SYSTEM	1	-	1	US CAF	
SOPRA STERIA FOOT	3	-	0	AC2L	F
O. MECAHERS	1	-	3	AGATE FC	
CPAM	1	-	2	AS DRT	

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : IO TEAM.

SPORTIVITE SEMAINE 48

SIX sorties temporaires et **DIX** avertissements pour **16** rencontres arbitrées.

ARBITRAGE

L'arbitre **SALIADARRE Georges** n'étant pas passé à la commission pour finaliser sa licence, ne sera plus désigné et ne représente plus son équipe à partir du 19/11/18.

L'arbitre **SEKKAL Hakim** doit passer à la commission pour finaliser son carton blanc, sa licence et sa carte d'arbitre.

La prochaine réunion d'arbitres aura lieu le mardi 18 Décembre à 18h au Comité. Les arbitres doivent confirmer leur absence ou présence auprès du responsable à la formation avant le 14 Décembre.

TRESORERIE

Le club AC2L doit régler les frais d'arbitrage (22€) du 09/11/18 **de toute urgence**, faute de quoi ses résultats ne seront plus homologués **à partir du 19/11/18**.

Par ailleurs, cette équipe ne s'étant pas présentée au match du 22/11 sans que personne n'ait été prévenu, elle doit régler le déplacement de l'arbitre (36€) **de toute urgence**.

COUPE DE LA HAUTE-GARONNE – HENRI CRESPIN

Le tirage de la coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin aura lieu le lundi 10 décembre, à **18h**, au siège de la Commission.

LITIGES

Rencontre TOULOUSE SA / O. MECAHERS du 26/10/18 – Coupe Occitane – Tour 4 – Poule C :

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E – 2**), décide :

Pour participation du joueur BOURGADE Benoit (O. MECAHERS, inconnu FSGT 31), **non qualifié à la date de la rencontre**,

- **Match perdu par pénalité à O. MECAHERS**, qui marque **0 (zéro) point**, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. **TOULOUSE SA** marque **3 (trois) points**, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

Rencontre SOPRA FOOT / FA ROQUES du 21/11/18 – Coupe Occitane – Tour 5 – Poule A :

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E – 2**), décide :

Pour participation des joueurs VLADESCU Alexandre et DARDANT Aurélien (SOPRA STERIA FOOT), **non qualifiés à la date de la rencontre**,

- **Match perdu par pénalité à SOPRA STERIA FOOT**, qui marque **0 (zéro) point**, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. **FA ROQUES** marque **3 (trois) points**, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

Rencontre MECAPROTEC FC / O. MECAHERS du 19/11/18 – Coupe Occitane – Tour 5 – Poule C :

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E – 2**), décide :

Pour participation des joueurs ANDRAIN Antoine, POTHIER Marvin et PREVOST Aurélien (O. MECAHERS, inconnus FSGT 31), **non qualifiés à la date de la rencontre**,

- **Match perdu par pénalité à O. MECAHERS**, qui marque **0 (zéro) point**, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. **MECAPROTEC FC** marque **3 (trois) points**, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

Rencontre AGATE FC / AC2L du 12/11/18 – Promotion Honneur – Journée 4 aller

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E – 2**), décide :

Pour participation des joueurs HEMANI Djamel et NABANA Danwili (AC2L), **non qualifiés à la date de la rencontre.**

- **Match perdu par pénalité à AC2L**, qui marque **0 (zéro) point**, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. **AGATE FC** marque **4 (trois) points**, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

Rencontre CPAM / O. MECAHERS du 15/11/18 – Promotion Honneur – Journée 4 aller :

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E – 2**), décide :

Pour participation des joueurs FIGAROL Vincent, et LEPOUX Stéphan (O. MECAHERS, inconnus FSGT 31), **non qualifiés à la date de la rencontre,**

- **Match perdu par pénalité à O. MECAHERS**, qui marque **0 (zéro) point**, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. **CPAM** marque **4 (trois) points**, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

CLASSEMENT COUPE AUGUSTE DELAUNE

Une erreur s'est glissée dans le classement de la poule 2. Le voici rectifié :

POULE 2												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	F	Pé	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	AS SAINT LOUP CAMMAS	12	4	4	0	0	0	0	0	15	3	+12
2 ^{ème}	ASC CNES	9	4	2	1	1	0	0	0	8	8	0
3 ^{ème}	LES SHADOCKS DE SEILH	8	4	2	0	2	0	0	0	17	6	+11
4 ^{ème}	ASCA	5	4	1	0	2	0	0	1	7	18	-11
5 ^{ème}	NEW TEAM	5	4	0	1	3	0	0	0	4	11	-7

ASCA-NEW TEAM : 2 à 1

CLASSEMENTS COUPE OCCITANE

Une erreur s'est aussi glissée dans le classement de la poule A. Voici les classements des poules A et C rectifié avec la mise à jour compte tenu des litiges précédents :

POULE A												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	F	Pé	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	OLYMPIQUE TOULOUSE	12	4	4	0	0	0	0	0	17	8	+9
2 ^{ème}	FONBO FC	10	4	3	0	1	0	0	0	14	7	+7
3 ^{ème}	FA ROQUES	8	4	2	0	2	0	0	0	10	12	-2
4 ^{ème}	MISTRAL P.L.	5	4	1	0	2	1	0	0	15	11	+4

5 ^{ème}	SOPRA STERIA FOOT	3	4	0	0	3	0	1	0	1	23	-22
POULE C												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	F	Pé	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	MECAPROTEC FC	9	3	3	0	0	0	0	0	11	3	+8
2 ^{ème}	TOULOUSE SA	9	3	3	0	0	0	0	0	9	2	+7
3 ^{ème}	LES FOOT FURIEUX	8	4	2	0	2	0	0	0	13	6	+13
4 ^{ème}	SB SPORT FC	5	4	1	0	2	1	0	0	6	12	-6
5 ^{ème}	OLYMPIQUE MECAHERS	0	4	0	0	0	1	2	1	0	16	-16

Sportivité : MECAPROTEC FC (7^{ème}), TOULOUSE SA (10^{ème})

En attendant le résultat de la rencontre TOULOUSE SA – MECAPROTEC FC, qui aura lieu le **LUNDI 10 DECEMBRE**, les équipes déjà qualifiées, en considérant les critères expliqués dans le dernier bulletin, sont les suivantes, le classement au challenge de la sportivité de la compétition départageant les équipes à égalité de points :

O. TOULOUSE, ATHLETICO TOLOSA B, DYNAMO FC, ALTRAN FOOT, USA FOOT et FONBO FC.

Le classement des 8 équipes qualifiées et l'ordre des rencontres vous sera communiqué à l'issue de la dernière rencontre.

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « **A définir** » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain stabilisé de La ramée: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

Terrain stabilisé de La Grande Plaine: 10 avenue Jean Gonord.

SEMAINE 50 DU 10/12/2018 AU 14/12/2018

Division : Excellence – Journée 7 aller

ATHLETICO TOLOSA B MECAPROTEC FC

USEMA COLOMIERS ASEAT

SHADOCKS SEILH FC POTO

PASPORT AJ SAINT EXUPERY

Exempt. LES FOOT FURIEUX

Remis

Capitany Synthé Me 12/12 20h00

Seilh Synthé Ve 14/12 20h45

Sordelo St. Ma 11/12 19h45

Division : Promotion Excellence – Journée 7 aller

ALTRAN FOOT FONBO FC Blagnac Baradels Syn Je 13/12 20h45

O. TOULOUSE SHAKHTAR TOLOSA Lardenne Synthé Me 12/12 19h45

ATHLETICO TOLOSA A MISTRAL P.L. M Cerdan Hb Me 12/12 19h45

FA ROQUES ASC CNES Roques Lu 10/12 20h30

Exempt: AS ST LOUP CAMMAS

Division : Honneur – Journée 7 aller

FORZA VIOLA FC	AS MATRA	Stadium Taton Synthé	Je 13/12	20h00
DYNAMO FC	SB SPORT FC	La Ramée Synthé	Ve 14/12	19h45
NEW TEAM	IO TEAM	M. Cerdan Hb	Lu 10/12	19h45
LES VIEILLES CANAIL.	ASCA	Sordelo Hb	Me 12/12	19h45

Exempt: TOULOUSE SA

Division : Promotion Honneur – Journée 7 aller

ATHLETICO TOLOSA C	SOPRA STERIA FOOT	Sordelo Hb	Je 13/12	19h45
TOLOSA FOOT SYSTEM	AC2L	Sordelo St	Je 13/12	19h45
AS DRT	US CAF	Sordelo St	Me 12/12	19h45
O. MECAHERS	USA FOOT	La Ramée Hb.	Je 13/12	19h45
CPAM	AGATE FC	M Cerdan St	Lu 10/12	19h45

RATTRAPAGE

Coupe Occitane : Poule C – Tour 3(du 19/10/18)

TOULOUSE SA	MECAPROTEC FC	Stadium Taton Synt	Lu 10/12	20h00
-------------	---------------	--------------------	----------	-------

SEMAINE 51 DU 17/12/2018 AU 21/12/2018

Division : Excellence – Journée 8 aller

ASEAT	ATHLETICO TOLOSA B	Ceat Oran	Ve 21/12	20h30
FC POTO	LES FOOT FURIEUX	La Ramée Synthé	Ve 21/12	19h45
PASPORT	SHADOCKS SEILH	Sordelo St	Me 19/12	19h45
MECAPROTEC FC	AJ SAINT EXUPERY	Muret Auriol	Lu 17/12	20h00

Exempt: USEMA COLOMIERS

Division : Promotion Excellence – Journée 8 aller

MISTRAL P.L.	ASC CNES	M Cerdan St	Lu 17/12	19h45
FONBO FC	FA ROQUES	La Ramée Synthé	Lu 17/12	19h45
AS ST LOUP CAMMAS	O. TOULOUSE	St Loup Cammas	Je 20/12	20h15
SHAKHTAR TOLOSA	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 20/12	20h45

Exempt: ATHLETICO TOLOSA A

Division : Honneur – Journée 8 aller

SB SPORT FC	FORZA VIOLA FC	Sordelo Hb	Me 19/12	19h45
IO TEAM	TOULOUSE SA	Sordelo Hb	Je 20/12	19h45
NEW TEAM	LES VIEILLES CANAIL.	Sordelo St	Je 20/12	19h45
AS MATRA	ASCA	Sordelo St	Ma 18/12	19h45

Exempt: DYNAMO FC

Division : Promotion Honneur – Journée 8 aller

USA FOOT	AS DRT	Blagnac Baradels Syn	Me 19/12	20h45
AGATE FC	ATHLETICO TOLOSA C	Stadium Taton Synthé	Je 20/12	20h00
AC2L	US CAF	Stadium Taton Synthé	Lu 17/12	20h00
SOPRA STERIA FOOT	CPAM	M Cerdan St	Je 20/12	19h45
O. MECAHERS	TOLOSA FOOT SYS.	Lardenne Syn	Me 19/12	19h45

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



11 DECEMBRE 2018

N° 15

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE

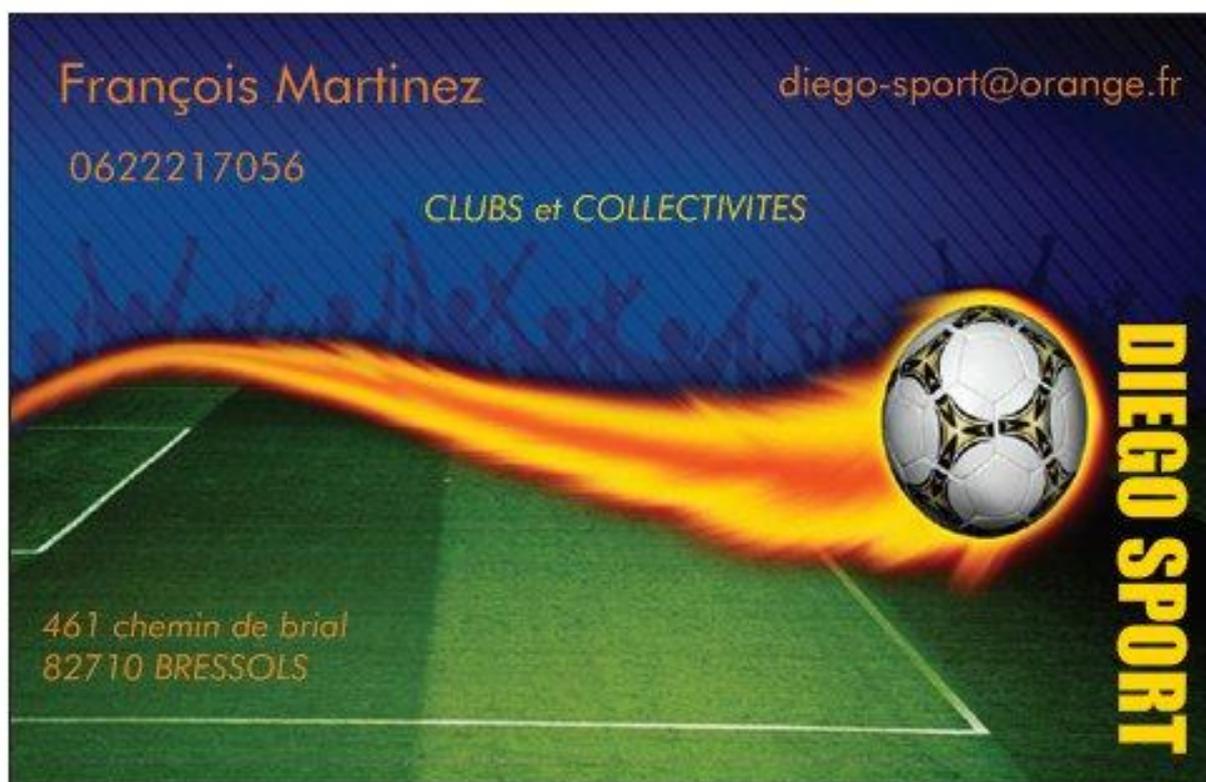
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 49,
- Sportivité semaine 49,
- Arbitrage,
- Coupe de la Haute-Garonne
Henri Crespin,
- Litige,
- Sanctions,
- Classements Coupe Occitane,
- Challenge de la Sportivité,
- Situation des équipes vis-à-vis
de l'arbitrage,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier semaines 51 à 3.



SAISON 2018 - 2019

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 10 Décembre 2018.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Dorian CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au memento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ DEMANDE DE LICENCE

Comme nous vous l'avons annoncé à notre dernière Assemblée, les licences se feront directement par les clubs sur le site pour les renouvellements, conformément au document que nous vous avons donné à cette Assemblée.

Pour les nouvelles licences, pas de changement, même procédure que les années précédentes.

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ① www.fsgt31.fr,
- ② Football à 11,
- ③ Actualités,
- ④ Demande de licence.

❸ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

❹ TARIFS

[Tarifs des licences](#) :

Adulte avec assurance : **38.00 €**

Jeune avec assurance (né de 2001 à 2005) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet = demande de licence + carton blanc et photocopie de la pièce d'identité (pour une nouvelle licence) + chèque.

Pour les demandes que vous faites vous-même, elles ne seront prises en compte qu'une fois le chèque reçu.

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que le lundi et le mardi après-midi, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **36 €**

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.



Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (**feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre**), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

③ CONTROLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

⑨ QUALIFICATIONS

Pour toute compétition, **les joueurs doivent être qualifiés à la date du match.** Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il faut 7 jours pleins pour la qualification d'un nouveau joueur ou un muté, et 24h00 pour un renouvellement, il est impératif que les clubs **déposent les licences dans les temps**, faute de quoi, leurs joueurs ne seront pas en règle pour participer à leurs rencontres, ce qui se traduira par des matchs perdus par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité, ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

① ① CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

① ① RESPECT COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission, en particulier lorsque l'équipe se « déplace » sur le terrain de son adversaire. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club visiteur** doit jouer avec l'une des deux couleurs qu'il a **déclarées** auprès de la commission, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

Lorsque le Club visiteur est en conformité avec le règlement, c'est-à-dire qu'il joue avec l'une des deux couleurs qu'il a déclarées auprès de la commission, le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

❶❷ **SANCTIONS**

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Jean-Claude LECRU à la Commission.

❶❸ **RAPPORT DES JOUEURS**

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

❶❹ **PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

① ⑤ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

① ⑥ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le **lundi suivant** la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

① ⑦ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande réglementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, avant midi.

① ⑧ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Dès **pénalités** sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

INFORMATIONS LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :



MODIFICATION DES CARTONS LICENCES :

C'EST LA **CARTE DE GAUCHE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « *EXEMPLAIRE ADHERENT* » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :

AGATE FC : manque mutation ou autorisation pour le joueur ELLAONDO Paulin.

AGATE FC : manque photocopie pièce identité du joueur NZE EDOU Childeric.



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

ASC CNES : jusqu'au 24/12 (1 joueur),

AS EAT : jusqu'au 24/12 (2 joueurs),

LES SHADOCKS DE SEILH : jusqu'au 18/12 (1 joueur),

AS MATRA : jusqu'au 18/12 (2 joueurs) et jusqu'au 24/12 (1 joueur),

O.MECAHERS : jusqu'au 18/12 (3 joueurs) et jusqu'au 24/12 (6 joueurs),

NEW TEAM : jusqu'au 24/12 (1 joueur),

FA ROQUES : jusqu'au 18/12 (4 joueurs),

SB SPORT : jusqu'au 24/12 (1 joueur),



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

SHAKHTAR TOLOSA : à partir 04/12 (1 joueur) et à partir du 11/12 (1 joueur),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

FC FONBO : jusqu'au 08/01 (1 joueur) et jusqu'au 15/01 (1 joueur),

AGATE FC : jusqu'au 18/12 (6 joueurs) et jusqu'au 08/01 (2 joueurs),

LES VIEILLES CANAILLES : jusqu'au 18/12 (1 joueur),

MECAPROTEC FC : jusqu'au 08/01 (1 joueur),

PASPORT : jusqu'au 08/01 (2 joueurs),

FC POTO : jusqu'au 24/12 (3 joueurs),

AS ST LOUP CAMMAS : jusqu'au 08/01 (1 joueur),

SOPRA STERIA FOOT : jusqu'au 18/12 (3 joueurs) et jusqu'au 08/01 (5 joueurs),

ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 08/01 (2 joueurs),

TOULOUSE SA : jusqu'au 08/01 (1 joueur),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

AC2L : à partir 13/11 (04 joueurs),

US AERO FOOT : à partir 20/11 (1 joueur),

ALTRAN FOOT : à partir 20/11 (2 joueurs) et à partir du 04/12 (1 joueur),

USEMA COLOMIERS : à partir du 30/10 (4 joueurs) et à partir du 11/12 (1 joueur),

AGATE FC : à partir du 20/11 (2 joueurs),

LES FOOT FURIEUX: à partir 06/11 (2 joueurs),

LES SHADOCKS DE SEILH : à partir du 30/10 (6 joueurs),
LES VIEILLES CANAILLES : à partir du 20/11 (1 joueur),
AS MATRA : à partir 20/11 (1 joueur),
FA ROQUES : à partir du 04/12 (1 joueur),
SB SPORT : à partir du 04/12 (2 joueurs),
SHAKHTAR TOLOSA: à partir 04/12 (29 joueurs),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

O.MECAHERS : jusqu'au 18/12 (1 joueur),
NEW TEAM : jusqu'au 24/12 (1 joueur),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES: (disqualification)

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

US AERO FOOT : à partir 11/12 (1 joueur),
NEW TEAM : à partir 11/12 (1 joueur),

RESULTATS

SEMAINE 49 DU 03/12/18 AU 07/12/18

Division : Excellence – Journée 6 aller

PASPORT	1	-	1	ATHLETICO TOLOSA B	
MECAPROTEC FC	3	-	0	USEMA COLOMIERS	
FOOT FURIEUX	1	-	1	ASEAT	
AJ SAINT EXUPERY	2	-	1	SHADOCKS SEILH	

Exempt: FC POTO

Division : Promotion Excellence – Journée 6 aller

MISTRAL P.L.	2	-	5	FA ROQUES	
FONBO FC	2	-	2	O. TOULOUSE	
ATHLETICO TOLOSA A	2	-	4	AS SAINT LOUP CAMMAS	
ASC CNES	0	-	2	ALTRAN FOOT	

Exempt: SHAKHTAR TOLOSA

Division : Honneur – Journée 6 aller

AS MATRA	3	-	2	DYNAMO FC	
LES VIEILLES CANAILLES	1	-	3	FORZA VIOLA FC	
TOULOUSE SA	10	-	1	SB SPORT FC	
ASCA	0	-	1	NEW TEAM	

Exempt: IO TEAM

Division : Promotion Honneur – Journée 6 aller

USA FOOT	2	-	3	TOLOSA FOOT SYSTEM	
AGATE FC	4	-	1	AS DRT	
AC2L	6	-	1	CPAM	☎
US CAF	1	-	2	ATHLETICO TOLOSA C	
SOPRA STERIA FOOT	3	-	2	O. MECAHERS	

Non communication téléphonique du résultat	☎	Feuille de match non parvenue	📖
Forfait	F	Litige	⚖️
Terrain impraticable	☔	Panne d'éclairage	📱
Décision Commission	🏠	Demande club	🍎

Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : TOULOUSE SA.

SPORTIVITE SEMAINE 49

DOUZE avertissements pour **17** rencontres arbitrées.

ARBITRAGE

La prochaine réunion d'arbitres aura lieu le mardi 18 Décembre à **19h** au Comité. Les arbitres doivent confirmer leur absence ou présence auprès du responsable à la formation avant le 14 Décembre.

COUPE DE LA HAUTE-GARONNE – HENRI CRESPIN

Le tirage de la coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin a eu lieu ce lundi 10 décembre, à 18h, au siège de la Commission, en présence des clubs : AS DRT, AJ SAINT EXUPERY et TOLOSA FOOT SYSTEM. Ces équipes repartent avec un ballon.

LITIGE

Rencontre O. MECAHERS / AGATE FC du 29/11/18 – Promotion Honneur – Journée 5 aller :

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E – 2**), décide :

Pour participation des joueurs ROBERT Marc et CRETEL Corentin (O. MECAHERS, inconnus FSGT 31), **non qualifiés à la date de la rencontre**,

- **Match perdu par pénalité à O. MECAHERS**, qui marque **0 (zéro) point**, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. **AGATE FC** marque **3 (trois) points**, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

SANCTIONS

Rencontre IO TEAM / FORZA VIOLA FC du 06/12/18 – Honneur – Journée 6 aller:

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous-commission en application du règlement, décide :

Pour "**COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE**" – **AVERTISSEMENT – Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 15/11/2018 (ART 32 – §B – f)**,

CAPIEU Adrien, licence n°679395, (FORZA VIOLA FC)

- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 17/12/2018.**

Rencontre AJ SAINT EXUPERY / SHADOCKS DE SEILH du 05/12/18 – Excellence – Journée 6 aller:

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous-commission en application du règlement, décide :

Pour "**TACLE DANGEREUX**" – **AVERTISSEMENT – Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 08/11/2018 (ART 32 – §B – f)**,

RIPOLL Nicolas, licence n°55713678, (SHADOCKS SEILH)

- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 17/12/2018.**

Rencontre USA FOOT / TOLOSA FOOT SYSTEM du 05/12/18 – Promotion Honneur – Journée 6 aller:

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous-commission en application du règlement, décide :

Pour "**ANTI JEU**" – **AVERTISSEMENT – Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 21/11/2018 (ART 32 – §B – f)**,

BLASCO Johan, licence n°658787, (USA FOOT)

- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 17/12/2018.**

CLASSEMENTS COUPE OCCITANE

Voici le classement de la poule C, à l'issue de la rencontre d'hier soir :

POULE C												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	F	Pé	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	MECAPROTEC FC	12	4	4	0	0	0	0	0	14	4	+10
2 ^{ème}	TOULOUSE SA	10	4	3	0	1	0	0	0	10	5	+5
3 ^{ème}	LES FOOT FURIEUX	8	4	2	0	2	0	0	0	13	6	+7
4 ^{ème}	SB SPORT FC	5	4	1	0	2	1	0	0	6	12	-6
5 ^{ème}	OLYMPIQUE MECAHERS	1	4	0	0	1	1	2	0	0	16	-16

En conséquence, les équipes qualifiées, en considérant les critères expliqués dans le bulletin n°13, sont les suivantes, le classement au challenge de la sportivité de la compétition départageant les équipes à égalité de points :

1^{er}-MECAPROTEC FC (9 points, 1^{er} Sportivité), 2^{ème}-O. TOULOUSE (9 points, 17^{ème} Sportivité), 3^{ème}-ALTRAN FOOT (9 points, 22^{ème} Sportivité), 4^{ème}-ATHLETICO TOLOSA B (9 points, 25^{ème} Sportivité), 5^{ème}-DYNAMO FC (8 points, 15^{ème} Sportivité).

Et les trois meilleurs seconds :

6^{ème}-US AERO FOOT (8 points, 25^{ème} Sportivité), 7^{ème}-TOULOUSE SA (7 points, 8^{ème} Sportivité), et 8^{ème}-FONBO FC (7 points, 15^{ème} Sportivité).

Ce qui donne les rencontres suivantes :

match n° 1 : MECAPROTEC FC contre FONBO FC

match n° 2 : ATHLETICO TOLOSA B contre DYNAMO FC

match n° 3 : OLYMPIQUE TOULOUSE contre TOULOUSE SA

match n° 4 : ALTRAN FOOT contre US AERO FOOT.

Les rencontres se disputeront la semaine du 7 au 11 janvier 2019.

CHALLENGE DE LA SPORTIVITE

COUPES DELAUNE ET OCCITANE AU 04/12/17

	EQUIPES	POINTS	MATCHS	CARTONS BLANCS	DOUBLES CARTONS BLANCS	DOUBLES CARTONS	CARTONS JAUNES	DOUBLES CARTONS JAUNES	CARTONS ROUGES	
1 ^{er}	AS DRT	0	4	0	0	0	0	0	0	0
	FORZA VIOLA FC	0	4	0	0	0	0	0	0	0
	MECAPROTEC FC	0	4	0	0	0	0	0	0	0
	PASPORT	0	4	0	0	0	0	0	0	0
	FA ROQUES	0	4	0	0	0	0	0	0	0
	SOPRA STERIA FOOT	0	4	0	0	0	0	0	0	0
	ATHLETICO TOLOSA C	0	4	0	0	0	0	0	0	0
8 ^o	ATHLETICO TOLOSA A	0,3	3	0	0	0	0	0	0	0
	TOLOSA FOOT SYSTEM	0,3	3	0	0	0	0	0	0	0
	TOULOUSE SA	0,3	3	0	0	0	0	0	0	0
11 ^o	NEW TEAM	2	4	2	0	0	0	0	0	0
12 ^o	AS MATRA	2	4	0	0	0	1	0	0	0
	VIEILLES CANAILLES	2	4	0	0	0	1	0	0	0
	SHADOCKS SEILH	2	4	0	0	0	1	0	0	0
15 ^o	DYNAMO FC	3	4	1	0	0	1	0	0	0
	FONBO FC	3	4	1	0	0	1	0	0	0
17 ^o	IO TEAM	4	4	0	0	0	2	0	0	0
	ASC CNES	4	4	0	0	0	2	0	0	0
	O. TOULOUSE	4	4	0	0	0	2	0	0	0
20 ^o	O. MECAHERS	4,3	3	0	0	0	0	0	0	0
	MISTRAL P.L.	4,3	3	0	0	0	0	0	0	0
22 ^o	ALTRAN FOOT	4,3	3	0	0	0	2	0	0	0
	SHAKHTAR TOLOSA	4,3	3	0	0	0	2	0	0	0
24 ^o	FC POTO	5	4	3	0	0	1	0	0	0
25 ^o	US AERO FOOT	5	4	1	0	0	2	0	0	0
	ATHLETICO TOLOSA B	5	4	1	0	0	2	0	0	0
27 ^o	SB SPORT	5,6	2	1	0	0	0	0	0	0
28 ^o	ASCA	6	4	2	0	0	2	0	0	0
29 ^o	USEMA COLOMIERS	6,3	3	0	0	0	3	0	0	0
30 ^o	FOOT FURIEUX	7	4	1	0	0	3	0	0	0
31 ^o	ASEAT	8	4	0	0	0	4	0	0	0
32 ^o	AS ST LOUP CAMMAS	14	4	2	0	0	1	0	0	0
33 ^o	AJ ST EXUPERY	25	4	0	0	0	0	0	0	1
34 ^o	AC2L	33,3	3	0	0	0	2	0	0	1
	O. MECAHERS, MISTRAL P.L., SB SPORT FC	1 Forfait = +4 points								
	AJ ST EXUPERY, AC2L	Match arrêté = +15 points								

SITUATION DES EQUIPES VIS A VIS DE L'ARBITRAGE

OCTOBRE - NOVEMBRE

1- Equipes représentées par 1 arbitre ou 1 candidat :

ASCA	LES SHADOCKS DE SEILH	SOPRA STERIA FOOT
USA FOOT	MECAPROTEC FC	ATHLETICO TOLOSA A
US CAF *	PASPORT	ATHLETICO TOLOSA B
AS DRT	FC POTO	ATHLETICO TOLOSA C
DYNAMO FC	FA ROQUES	TOLOSA FOOT SYSTEM
LES FOOT FURIEUX	AJ ST EXUPERY	O. TOULOUSE
FORZA VIOLA FC	SHAKHTAR TOLOSA	

2- Equipes non pénalisées, 1^{ère} année :

CPAM	AS MATRA
AGATE FC	O. MECAHERS

3- Equipes non pénalisées, 2^{ème} année :

LES VIEILLES CANAILLES

4- Equipes non représentées, mais ayant un membre au sein de la commission, pénalité 2 points en moins au classement final :

5- Equipes non représentées, mais disposant d'un terrain, pénalité 2 points en moins au classement final :

USEMA COLOMIERS ASEAT AS ST LOUP CAMMAS

6- Equipes non représentées, pénalité de 11 € par mois (octobre à mai) et 2 points en moins au classement final :

AC2L	FONBO FC	NEW TEAM
ALTRAN FOOT	IO TEAM	SB SPORT FC
ASC CNES	MISTRAL P.L.	TOULOUSE SA

* NON REPRESENTEE EN OCTOBRE.

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 51 DU 17/12/2018 AU 21/12/2018

Division : Excellence – Journée 8 aller

ASEAT

ATHLETICO TOLOSA B Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « **A définir** » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain stabilisé de La ramée: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

Terrain stabilisé de La Grande Plaine: 10 avenue Jean Gonord.

SEMAINE 51 DU 17/12/2018 AU 21/12/2018

Division : Excellence – Journée 8 aller

ASEAT	ATHLETICO TOLOSA B	Ceat Oran	Ma 18/12	20h30
FC POTO	LES FOOT FURIEUX	La Ramée Synthé	Ve 21/12	19h45
PASPORT	SHADOCKS SEILH	Sordelo St	Me 19/12	19h45
MECAPROTEC FC	AJ SAINT EXUPERY	Muret Auriol	Lu 17/12	20h00
Exempt: USEMA COLOMIERS				

Division : Promotion Excellence – Journée 8 aller

MISTRAL P.L.	ASC CNES	M Cerdan St	Lu 17/12	19h45
FONBO FC	FA ROQUES	La Ramée Synthé	Lu 17/12	19h45
AS ST LOUP CAMMAS	O. TOULOUSE	St Loup Cammas	Je 20/12	20h15
SHAKHTAR TOLOSA	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 20/12	20h45
Exempt: ATHLETICO TOLOSA A				

Division : Honneur – Journée 8 aller

SB SPORT FC	FORZA VIOLA FC	Sordelo Hb	Me 19/12	19h45
IO TEAM	TOULOUSE SA	Sordelo Hb	Je 20/12	19h45
NEW TEAM	LES VIEILLES CANAIL.	Sordelo St	Je 20/12	19h45
AS MATRA	ASCA	Sordelo St	Ma 18/12	19h45
Exempt: DYNAMO FC				

Division : Promotion Honneur – Journée 8 aller

USA FOOT	AS DRT	Blagnac Baradels Syn	Me 19/12	20h45
AGATE FC	ATHLETICO TOLOSA C	Stadium Taton Synthé	Je 20/12	20h00
AC2L	US CAF	Stadium Taton Synthé	Lu 17/12	20h00
SOPRA STERIA FOOT	CPAM	M Cerdan St	Je 20/12	19h45
O. MECAHERS	TOLOSA FOOT SYS.	Lardenne Syn	Me 19/12	19h45

Match de Sélection :

SELECTION 31	INTERNAT MEDECINE	Cazal Lapujade Syn	Me 19/12	20h00
--------------	-------------------	--------------------	----------	-------

SEMAINES 52 ET 1 DU 24/12/2018 AU 04/01/2019

TREVE

SEMAINE 2 DU 07/01/2019 AU 04/01/2019

Coupe de France Auguste Delaune : 1/32èmes

En attente du tirage Fédéral

Coupe Occitane : 1/4 de finale

MECAPROTEC FC	FONBO FC	Muret Auriol	Lu 07/01	20h00
ATHLETICO TOLOSA B	DYNAMO FC	A définir		19h45
O. TOULOUSE	TOULOUSE SA	Lardenne Syn	Me 09/01	19h45
ALTRAN FOOT	US AERO FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 10/01	20h45

RATTRAPAGE

SEMAINE 3 DU 14/01/2019 AU 18/01/2019

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : 1^{er} Tour

ASEAT IBIZA (Foot 7)	PASPORT	Ceat Oran	Ma 15/01	20h30
FOOT FURIEUX	ATHL. TOLOSA C	Sordelo Hb	Me 16/01	19h45
ASCA	SOPRA STERIA FOOT	Beaupuy	Me 16/01	20h15
MECAPROTEC FC	USA FOOT	Muret Auriol	Lu 14/01	20h00
SHADOCKS SEILH	CPAM	Seilh Synthé	Ve 18/01	20h45
ATHLETICO TOLOSA A	AS CNRS (Foot 7)	Blagnac Baradels Syn	Ma 15/01	20h45
SHAKHTAR TOLOSA	AGATE FC	A définir		19h45
ASLCV (Foot 7)	BELLA BARBARIANS	A définir		19h45
AS DRT	AS ST LOUP CAMMAS	Sordelo St.	Me 16/01	19h45
ALTRAN FOOT	AS MATRA	Blagnac Baradels Syn	Je 17/01	20h45
AC2L	VIEILLES CANAILLES	Sordelo St.	Ve 18/01	19h45
FC POTO	TOULOUSE SA	La Ramée Synthé	Ve 18/01	19h45
ASEAT	NEW TEAM	Ceat Oran	Ve 18/01	20h30
ATHL. TOLOSA B	FC POTO 7 (Foot 7)	Sordelo Hb	Je 17/01	19h45
TOLOSA FOOT SYSTEM	MISTRAL P.L.	Sordelo St.	Je 17/01	19h45
FA ROQUES	FONBO FC	Roques	Lu 14/01	20h30
AJ SAINT EXUPERY	IO TEAM	Lardenne Synthé	Me 16/01	19h45
USEMA COLOMIERS	O. TOULOUSE	Capitany Synthé	Me 16/01	20h00
FORZA VIOLA FC	US CAF	Stadium Taton Synthé	Je 11/01	20h00
SB SPORT FC	DYNAMO FC	M. Cerdan St	Lu 14/01	19h45
ASC CNES	O.MECAHERS	Stadium Taton Synthé	Lu 14/01	20h00